

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 17 novembre 2022

Direction Population Administration et Ressources – N° 01.07.2022.190

Objet : Décision modificative n°1 – Budget 2022 Ville – Approbation

Date de la convocation : 09 novembre 2022

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 25

PRESENTS :

M. MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUCOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice, Mme HAMIDOU Hawa, M. ARBI Rachid, Mme COLOMBOTTI Monique, MM. HOUNKPATI Jean-David, SARR Yaya, Mme OMONT Sylvie, MM. TARSIA Rosario, LEFEBVRE Philippe, DABO Infali, Mme HOULIER Valérie, MM. LEBALLEUR Frédéric, FAUCHE Stéphane, Mme BALEM Sandrine, M. BOURREAU Marc, Mmes LEFEBVRE Laëtitia, LERICHE Evelyne.

POUVOIRS :

Mme SALL Coumba a donné pouvoir à Mme HAMIDOU Hawa.
Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à Mme HOULIER Valérie.
M. KIVATA Guy a donné pouvoir à M. TARSIA Rosario.
Mme PALMENTIER Corine a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

ABSENTS :

M. DEM Ibrahim.
Mme DENOS Clélia.

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric LEBALLEUR

RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'Article L1612-11 relatif au vote des décisions modificatives.
- L'instruction comptable et budgétaire M 14.
- La délibération 06.03.2022.122 en date du 24 mars 2022 adoptant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2022.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de tenir compte des évolutions des dépenses et des recettes de la Ville.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n.1 - Budget 2022 Ville - Approbation

Date de transmission de l'acte : 21/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 21/11/2022

Numéro de l'acte : 01-07-2022-190 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20221117-01-07-2022-190-DE

Date de décision : 17/11/2022

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

L'adjoite au Maire en charge de la Politique de la Ville, des Finances et de l'Aménagement URBAIN, propose au Conseil Municipal de modifier les inscriptions du budget 2022 suivant le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT		
		BESOIN DM
002	DEFICIT ANTÉRIEUR REPORTE	0,00
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	246 930,00
012	FRAIS DE PERSONNEL	52 800,00
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	-27 030,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-273 200,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00
Total Dépenses réelles		0,00
		BESOIN DM
002	EXCÉDENTS ANTÉRIEURS REPOTES	0,00
013	ATTÉNUATION DES CHARGES	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
Total recettes réelles		0,00
Equilibre de la section		0,00

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

INVESTISSEMENT		
		BESOIN DM
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	-46 440,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	300,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 140,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-70 000,00
27	PRETS	0,00
OP		0,00
Total Dépenses réelles		0,00
OPERATIONS D'ORDRES		
		BESOIN DM
040	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
041	OPERATIONSPATRIMONIALES	451 455,34
Total Dépenses d'ordres		451 455,34
		BESOIN DM
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	451 455,34
Total Recettes d'ordres		451 455,34
Equilibre de la section		0,00

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la décision modificative n° 1 de la Ville de Cléon pour l'exercice 2022 comme présenté précédemment.

Pour copie conforme,
Cléon, le 17 novembre 2022
Le Maire,

